

Quelles sont les aides pour l'embauche d'un alternant ? Quels sont les avantages à embaucher un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation ? WikiCréa vous dit tout.

Tout d'abord, il faut bien faire la différence entre :

- **le contrat d'apprentissage** : il concerne la **formation initiale** et s'adresse principalement aux jeunes de moins de 30 ans, pour un contrat conclu en CDD de 6 mois ou en CDI (souvent 3 ans maximum). La rémunération varie entre 27 et 78 % du SMIC en fonction de l'âge et du niveau dans le cycle de formation.
- **et le contrat de professionnalisation** : il concerne la **formation continue** et s'adresse aux jeunes de moins de 26 ans, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus, aux bénéficiaires de la prime d'activité, de l'allocation spécifique de solidarité (ASS), l'allocation adulte handicapé (AAH) ou d'un contrat unique d'insertion (CUI). La rémunération varie entre 55% et 80% du SMIC en fonction de l'âge et du niveau de qualification de la personne.

Il existe de nombreuses aides et avantages pour l'embauche d'un alternant, en voici la liste complète.

Les aides pour l'embauche d'un contrat d'apprentissage.

Les aides pour une embauche dans le cadre d'un contrat d'apprentissage sont les suivantes :

- **Aide unique à l'embauche** : à partir du 1er janvier 2019, cette aide remplace et fusionne toutes les aides à l'embauche qui existaient jusque-là :
 - **4 125 € max.** la première année du contrat,
 - **2 000 € max.** la deuxième année du contrat,
 - **1 200 € max.** la troisième année du contrat et les années suivantes le cas échéant.
 - **A noter** : cette aide s'enclenche dès le contrat d'apprentissage enregistré par la chambre consulaire (CCI, CMA). L'aide est versée chaque mois par anticipation, par l'Agence de services et de paiement (ASP) et à compter du début de l'exécution du contrat.
- **Réduction générale des cotisations patronales** (auparavant "réduction Fillon") : il s'agit d'une réduction de charges pour les salaires en-dessous de 1,6 fois le SMIC : les alternants sont eux-aussi concernés,
- **L'aide à l'embauche d'un alternant en situation de handicap** : [voir notre article dédié](#),
- **Créance de taxe d'apprentissage** : uniquement pour les grandes entreprises.

Les aides pour l'embauche en contrat de professionnalisation.

Les aides pour une embauche dans le cadre d'un contrat de professionnalisation sont les suivantes :

- **Réduction générale des cotisations patronales** (auparavant "réduction Fillon") : il s'agit d'une réduction de charges pour les salaires en-dessous de 1,6 fois le SMIC,
- **L'aide à l'embauche d'un alternant en situation de handicap** : [voir notre article dédié](#),
- **Aide de l'État jusqu'à 2 000 €** pour les demandeurs d'emplois de plus de 45 ans, pour peu qu'ils n'aient pas travaillé dans l'entreprise concernée au cours des 6 derniers mois,
- **Subvention de Pôle emploi jusqu'à 2 000 €** pour l'embauche de demandeurs d'emploi au-

delà de 26 ans.

Profitez-en !

Déclarez votre activité directement en ligne.

WikiCréa a sélectionné **Legalstart** pour vos formalités de création en ligne. **Pourquoi Legalstart ?** Tout simplement parce qu'il s'agit de l'offre la plus complète et la moins chère du marché. [Cliquez ici pour en savoir plus et débiter vos démarches en ligne.](#)

Des outils Excel gratuits.

Profitez de nos outils Excel gratuits :

- un modèle de **plan financier**, facile à compléter : [cliquez ici pour y accéder.](#)
- un **facturier Excel** : [cliquez ici pour y accéder.](#)
- un modèle de **livre de recettes**, **obligatoire pour les micro-entrepreneurs** : [cliquez ici pour y accéder.](#)
- un **suivi de trésorerie** : [cliquez ici pour y accéder.](#)